

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2016

### 1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2015

Le procès-verbal est adopté.

### 2. Allocution de M. Christoph Müller, Doyen de la Faculté de droit

Comme notre programme de ce soir s'annonce passablement chargé, je me contenterai de mentionner **quelques éléments-clé** de notre Faculté pendant l'année passée.

Nous avons très bien commencé cette année universitaire par une **rentrée plus que prometteuse**. Nous avons en effet pu enregistrer un nombre d'étudiants au bénéfice d'une maturité suisse en hausse de 11%. Il est vrai que cette augmentation était partiellement compensée par une perte au niveau des étudiants étrangers.

Mais dans l'ensemble, la rentrée 2015/2016 a confirmé que notre offre de cours résiste sans problème à la concurrence des autres universités.

Autre bonne nouvelle : l'année passée, l'Université a effectué une **étude de son image** auprès des lycéens, de leurs parents et de leurs professeurs. Il en est résulté que la Faculté de droit, contrairement à certaines autres Facultés, avait une très bonne réputation auprès des personnes interrogées, notamment grâce à sa visibilité auprès du grand public et la qualité de ses enseignants.

Nous sommes donc contents et aussi un tout petit peu fiers de ce très bon résultat.

Cela ne signifie bien évidemment pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. D'autres mesures de promotion sont en cours de réalisation, comme par exemple un livre d'introduction au droit qui s'adresse aux lycéens et qui sera publié prochainement.

Autre fait marquant : les **concours inter-universitaires** ou - en nouveau français - les Moot Courts durant lesquels nos étudiants ont de nouveau brillé.

Tout d'abord au **Swiss Moot Court** :

Ce concours mettait en prise 40 équipes des différentes Facultés de droit suisses. Pendant la phase écrite de ce concours, il fallait rédiger un recours au Tribunal fédéral. Les 12 meilleures équipes ont ensuite été sélectionnées pour participer à la phase orale qui s'est tenue au Tribunal fédéral à Lucerne. Le jury de la phase orale est composé de juges fédéraux, de professeurs de droit et d'avocats. Le cas pratique de cette année portait sur une question de responsabilité civile.

Comme l'année passée déjà, c'est l'équipe neuchâteloise qui a obtenu la première place lors des plaidoiries finales, cette fois-ci face à l'Université de Saint-Gall.

Nos étudiants ont également brillé au **concours européen des droits de l'homme René Cassin**.

Parmi les équipes qui ont rendu des mémoires de requête et de réponse, les 30 meilleures ont été qualifiées pour la phase orale qui s'est déroulée à Strasbourg. Notre équipe a non seulement obtenu la 5<sup>ème</sup> place de ce concours gagné par l'Université de la

Réunion, mais elle a aussi remporté le Prix des Lauréats pour le meilleur mémoire en défense et le Prix du meilleur mémoire de l'édition 2016.

Ces concours inter-universitaires sont très intéressants à plusieurs titres :

- ils permettent aux étudiants de travailler dans des conditions proches de la réalité et d'apprendre à fonctionner en équipe;
- ils permettent aux assistants d'apprendre à coacher une équipe; et
- ils permettent finalement à la Faculté de se distinguer en Suisse et à l'étranger à travers les excellents résultats obtenus par ses étudiants.

C'est donc une véritable situation win – win – win.

Une nouveauté marquante au niveau de l'**enseignement** :

A partir de septembre de cette année, nous offrirons un nouveau **Master commun bilingue (français - anglais) en droit comparé de la santé**. Ce Master a été créé en collaboration avec la Faculté de droit du King's College de Londres et la Faculté de droit de l'Université Paris V Descartes.

Du côté neuchâtelois, cette nouvelle formation a été mise sur pied par notre Institut de droit de la santé et notamment son directeur, le professeur Olivier Guillod.

Cela n'étonne guère, vu que M. Olivier Guillod fait partie, depuis une semaine et selon l'Hebdo, des 100 personnalités qui font la Suisse romande... !

Au niveau du corps professoral, nous avons deux départs à déplorer :

- D'une part, **Yvan Jeanneret**, professeur de droit pénal, qui nous quitte à la fin de cette année universitaire pour l'Université de Genève;
- Et d'autre part, **Christine Guy-Ecabert**, professeure de droit du développement territorial et de la prévention et le règlement amiable des différends, qui prendra une retraite anticipée bien méritée à partir de fin juillet.

Pour le poste en droit pénal, le Conseil d'Etat devrait tout prochainement nommer le ou la successeur(e).

Pour le poste de Christine Guy-Ecabert, la question de la succession devrait se clarifier au courant de l'été.

J'aimerais conclure ce bref compte-rendu par des remerciements :

Remerciements qui vont à vous tous en tant que membres d'UniNExt.

UniNExt est en effet très précieuse pour notre Faculté, à bien des égards :

A part votre soutien financier à certains projets de la Faculté, je pense avant tout à votre soutien relationnel et promotionnel :

- D'abord, vous représentez des relais indispensables pour l'insertion professionnelle de nos étudiants;
- Vos carrières et vos personnalités servent ensuite de modèles aux enfants actuels de notre Alma Mater; et
- Finalement, votre attachement à notre Faculté fait de vous des ambassadeurs extrêmement précieux de notre institution.

L'année prochaine, vous aurez le plaisir de retrouver à ma place le futur doyen, le professeur Evelyne Clerc, qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> août de cette année.

Je vous remercie de votre attention !

### **3. Rapport de Mme Colette Rossat-Favre, présidente UniNExt**

#### **a. Année à thème**

L'année 2015 a été une année à thème. Au programme : Justice et cinéma.

Le monde du droit vu par les cinéastes était le thème de l'Assemblée générale 2015, avec une conférence de M Vincent Adatte.

Nous avons poursuivi sur cette lancée en initiant une nouvelle collaboration d'UniNExt avec le Centre Dürrenmatt et le Deutsch Club.

Entre décembre 2015 et mars 2016, nous avons ainsi eu la projection de 3 films, à l'Université et au Centre Dürrenmatt. Des films tous en lien avec la justice et tirés d'œuvres de Friedrich Dürrenmatt :

- La plus belle soirée de ma vie (la panne), d'Ettore Scola;
- Le juge et son bourreau, de Daniel le Comte;
- Justice, de Werner Geissendörfer.

Le cycle s'est terminé par une soirée débat, au Centre Dürrenmatt, sur le monde de la justice vu par Friedrich Dürrenmatt. Un débat avec M. André Kuhn, professeur de droit pénal à Neuchâtel, et M. Pierre Bühler, professeur émérite de théologie à l'Université de Zürich.

Un riche débat, pluridisciplinaire, qui nous aura permis de redécouvrir certaines œuvres et de sortir un peu du droit au travers de la littérature, mais sans trop nous en éloigner quand même.

#### **b. Aspect institutionnels**

En 2015, nous avons aussi un peu travaillé sur le plan institutionnel. Nous avons en effet entamé des discussions avec la SAN pour voir comment améliorer les synergies entre les diverses associations d'Alumni. Pour faire court, il y a un potentiel d'optimisation qui ne demande qu'à être utilisé. Les discussions se poursuivront cette année. L'idée de base est de faire en sorte que la SAN fonctionne véritablement comme une société faitière. Cela débouchera probablement sur une modification de nos statuts et nous devrions être en mesure de faire une proposition dans ce sens à la prochaine Assemblée générale.

#### **c. Soutien à des activités de l'Université**

UniNExt a distribué un montant de CHF 2000.- au Vis Moot Court.

#### **d. Prix UniNExt**

Comme chaque année, UniNExt a délivré un prix à un excellent mémoire de Master présenté à la Faculté. Nous aurons la chance d'entendre tout à l'heure la lauréate 2015.

#### **e. Site internet**

Pour le site internet, nous pouvons bénéficier de l'expertise de Mme Cindy Leschaud qui assure aussi toute la partie graphique de notre communication. Cindy est un appui précieux pour l'association et elle contribue beaucoup à simplifier la gestion courante. Cindy est parmi nous ce soir. J'aimerais la remercier publiquement de sa grande disponibilité et de la rapidité avec laquelle elle effectue tous ses mandats.

Le site a été un peu réorganisé, en particulier la partie archives.

Notre site a un bon succès, plus de 500 visites chaque mois et je suis persuadée qu'il s'agit de notre meilleur outil de communication.

## **f. Gestion courante**

La gestion courante de l'Association, en particulier la gestion des cotisations et la mise à jour des adresses est assurée depuis des années par Mme Viviane Perratone, assistante de direction à la Faculté de droit. Je remercie chaleureusement Viviane de sa précieuse aide, en particulier pour la préparation de cette Assemblée.

## **g. Membres et Cotisations**

En 6 ans, le nombre de membres a pratiquement doublé, nous avons 1264 membres. Les entrées de cotisations vont bon train. Nous avons actuellement en caisse plus de CHF 32 000.-.

Un constat réjouissant : toutes les générations d'anciens étudiants sont représentées.

## **h. Bilan**

Pour ma dernière Assemblée générale en qualité de présidente, je profite de terminer par un bilan :

Le leitmotiv de ces deux derniers mandats a été la valorisation de la diversité. C'est aussi par souci de diversité que j'ai souhaité en rester à deux mandats. Un changement à la présidence permettra à l'Association de bénéficier de nouvelles impulsions. Ces 6 dernières années, nous avons mis sur pied un programme très diversifié :

- Le 1<sup>er</sup> bal du droit pour les 10 ans d'UniNExt;
- La venue de conférenciers de renom, au nombre desquels on peut citer Mme Carla del Ponte, ancienne Procureure de la Confédération et M. Yves Rossier, Secrétaire d'Etat;
- Une assemblée extra-muros avec la redécouverte d'une ancienne tradition : le picnic du droit;
- La participation au Printemps culturel 2015, consacré à l'Iran, avec la mise à l'honneur de M. Mohammad Mossadegh, Alumnus de la Faculté de droit et ancien premier ministre d'Iran;
- La mise sur pied régulière de journées d'informations aux étudiants sur les professions juridiques, en collaboration avec la Faculté de droit et l'Association neuchâteloise des étudiant-e-s en droit (ANED);
- Et enfin une année un peu extra-juridique, avec les soirées passées au Centre Dürrenmatt. Une combinaison de littérature et de cinéma avec la justice en arrière-plan.

Dans les projets, nous avons prévu, en 2017, une nouvelle collaboration dans le cadre du Printemps culturel, consacré à Sarajevo. La contribution d'UniNExt prendra la forme de l'organisation d'un débat sur la justice internationale.

UniNExt a pu bénéficier d'excellents contacts, avec l'Association neuchâteloise des étudiant-e-s en droit (ANED), l'Association neuchâteloise des avocat-e-s- stagiaires (ANAS) et avec le service de communication de l'Université. Merci à tous ces partenaires.

Notre Association est bien vivante et je me réjouis des prochains projets. Merci au Comité et merci à vous toutes et tous de votre fidèle participation aux assemblées.

## **4. Rapport de Mme Sabrina Burgat, trésorière UniNExt**

Mme Sabrina Burgat présente les comptes. Ceux-ci ont été affichés à l'écran. Le dernier exercice présente un bénéfice de CHF 3'611.90, en baisse par rapport au bénéfice de 2014 qui était de CHF 4'588.35. Les charges supplémentaires sont liées aux frais des

activités 2015 de l'Association (not. expo. Mossadegh). La fortune s'élève à CHF 18'488.49.

## 5. Rapport du vérificateur des comptes

Lecture du rapport est donnée par M. Lionel Capelli. Les vérificateurs de compte ont procédé à une vérification par sondage. Les comptes ont été tenus de manière régulière, de sorte que le vérificateur demande d'approuver les comptes qui sont bénéficiaires pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

## 6. Election du Comité UniNExt et des vérificateurs de comptes pour la période 2016-2019

Deux membres du Comité ne se représentent pas : **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et M. Jérôme Fer**. La présidente remercie M. Jérôme Fer de sa disponibilité pour le mandat qu'il a accompli au sein du Comité. La présidente remercie tout particulièrement Mme Sylvie Hofer-Carbonnier de son engagement sans faille. Mme Hofer-Carbonnier a été un véritable pilier d'UniNExt puisqu'elle siège au Comité depuis la création de l'Association.

Pour remplacer les deux membres démissionnaires, le Comité propose deux candidats :

**Mme Eliane Chappuis et M. Sandy Grandjean.**

Mme Eliane Chappuis est actuellement Secrétaire générale de la RTSR; elle a occupé auparavant plusieurs postes dans le domaine culturel. Le Comité proposera également son élection à la présidence d'UniNExt.

M. Sandy Grandjean est avocat dans une étude d'affaires, à Genève, après avoir été assistant en droit international privé. M. Grandjean a également été lauréat du prix UniNExt 2011.

Le reste du Comité se représente en bloc. Il s'agit de **M. François Bohnet, Mme Sabrina Burgat, M. Pierre Wessner, M. Christoph Müller et Mme Colette Rossat-Favre.**

L'Assemblée procède à l'élection du Comité et de la présidence par applaudissements.

La présidente remercie ensuite **MM. Lionel Capelli et Danilo Facchinetti** d'avoir assuré la vérification des comptes avec fidélité pendant deux mandats. En remplacement des deux vérificateurs démissionnaires, l'Assemblée élit ensuite, également par applaudissements, **M. Valentin Botteron, Mme Federica Steffanini et Mme Charlotte Rossat** (suppléante).

## 7. Prix UniNExt 2015

Lauréate du prix UniNExt 2015, Mme Federica Steffanini se livre à une brillante et très claire présentation de son mémoire de Master intitulé « *L'interdiction des discriminations au sens de l'art. 8 al. 2 Cst. et sa mise en œuvre législative* ».

## 8. Divers

La présidente rappelle aux membres d'UniNExt de bien vouloir signaler d'éventuels changements d'adresse pour faciliter la mise à jour du fichier des membres et signale que la Faculté de droit nous fait le plaisir d'offrir aux membres d'UniNExt plusieurs ouvrages juridiques (mélanges en l'honneur de professeurs de la Faculté). Ces ouvrages sont disposés sur une table dans le hall du 1<sup>er</sup> étage.

L'Assemblée générale prend fin à 19h15. La présidente remercie l'Assemblée et accueille les invités du jour, Mme Suzette Sandoz et M. Thomas Geiser.

## **Conférence-débat : Du neuf dans le droit de la famille ?**

L'Assemblée générale est suivie d'une conférence-débat entre **Mme Suzette Sandoz, Prof. hon. à l'Université de Lausanne et M. Thomas Geiser, Dr h.c., Prof. à l'Université de Saint-Gall**. La discussion est modérée par **Mme Sabrina Burgat**, qui vient d'obtenir la direction du projet de recherche du FNRS dans le domaine du droit de la famille.

La modernisation du droit de la famille est un sujet qui est actuellement à l'agenda du parlement et qui a fait l'objet d'un rapport du Conseil fédéral en 2015. Le sujet est particulièrement de circonstance à Neuchâtel. Dans un article paru dans *Le Temps* du 26 janvier 2016, on pouvait lire que Neuchâtel est le canton où l'on se marie le moins et où l'on divorce le plus. L'indicateur national de « divorcialité » est de 40 pourcent en moyenne en Suisse alors qu'il est de 49 pourcent à Neuchâtel.

Neuchâtel, 20 mars 2017.

Le procès-verbal a été rédigé par :

M. Christoph Müller, Mmes Sabrina Burgat et Colette Rossat-Favre.